

e) De continuer à renforcer les programmes du Centre Asie-Pacifique de formation aux technologies de l'information et de la communication pour le développement par des méthodes inclusives et participatives s'appuyant sur une collaboration stratégique avec les partenaires, le renforcement du partage des connaissances entre les États membres, et l'adoption, l'adaptation et l'intégration de ces méthodes dans les cadres nationaux de renforcement des capacités conformément aux exigences budgétaires nationales;

f) D'œuvrer à l'élaboration d'un cadre régional d'action, suivant l'orientation procédant des résultats de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable⁷⁶, afin de renforcer les processus de décision régionaux relatifs aux technologies de l'information et de la communication au service du développement inclusif et durable;

g) De faire rapport à la Commission à sa soixante-douzième session sur l'application de la présente résolution.

*Cinquième séance plénière
1^{er} mai 2013*

Résolution 69/11

Mise en œuvre du Plan d'action Asie-Pacifique pour les applications des technologies spatiales et des systèmes d'information géographique au service de la réduction des risques de catastrophe et du développement durable (2012-2017)⁷⁷

La Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique,

Reconnaissant que les applications des technologies spatiales et des systèmes d'information géographique ont contribué considérablement au traitement des questions concernant la réduction et la gestion des risques de catastrophe et concernant le développement durable dans la région,

Prenant en considération l'importance fermement reconnue et les principaux engagements figurant dans le document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, intitulé « L'avenir que nous voulons⁷⁸ », au sujet des technologies de l'information et de la communication, notamment dans les domaines des applications des technologies spatiales et des systèmes d'information géographique,

Rappelant sa résolution 68/5 sur les années d'action en Asie-Pacifique pour les applications des technologies spatiales et du Système d'information géographique au service de la réduction des risques de catastrophe et du développement durable (2012-2017),

Réaffirmant les principaux éléments de la résolution 68/5, reconnaissant l'importance de la coopération régionale et l'impact considérable que les applications des technologies spatiales et des systèmes d'information géographique peuvent avoir dans les domaines de la réduction des risques de catastrophe et de la gestion des risques de catastrophe, ainsi qu'en matière d'environnement et de développement,

Exprimant ses remerciements aux gouvernements japonais et thaïlandais pour avoir parrainé et coorganisé la Réunion intergouvernementale sur les années d'action en Asie-Pacifique pour les applications des technologies spatiales et du Système d'information géographique au service de la réduction des risques de catastrophe et du développement durable (2012-2017), qui s'est tenue à Bangkok du 18 au 20 décembre 2012,

⁷⁶ Résolution de l'Assemblée générale 66/288, annexe.

⁷⁷ Voir chap. III, par. 117 à 133.

⁷⁸ Résolution de l'Assemblée générale 66/288, annexe.

Exprimant également ses remerciements aux gouvernements qui ont participé à la Réunion intergouvernementale et qui se sont engagés à apporter leur soutien et leurs contributions à la mise en œuvre des années d'action en Asie-Pacifique,

Se félicitant du succès de la Réunion intergouvernementale et prenant note du rapport de la Réunion⁷⁹,

1. *Approuve* le Plan d'action Asie-Pacifique pour les applications des technologies spatiales et des systèmes d'information géographique au service de la réduction des risques de catastrophe et du développement durable (2012-2017) annexé à la présente résolution;

2. *Prie* les membres et membres associés de mener des activités en rapport avec les Années d'action en Asie-Pacifique et de fournir un soutien continu aux activités visant à mettre en œuvre les programmes, les projets et les actions de renforcement des capacités prévues dans le Plan d'action;

3. *Encourage* les membres et membres associés à informer la Secrétaire exécutive des mesures prises pour mettre en œuvre le Plan d'action;

4. *Prie* la Secrétaire exécutive de donner la priorité à la mise en œuvre du Plan d'action et de faire rapport à la Commission comme demandé dans la résolution 68/5.

*Cinquième séance plénière
1^{er} mai 2013*

Annexe

Plan d'action Asie-Pacifique pour les applications des techniques spatiales et des systèmes d'information géographique au service de la réduction des risques de catastrophe et du développement durable (2012-2017)

La Réunion intergouvernementale sur les Années d'action en Asie-Pacifique pour les applications des techniques spatiales et des systèmes d'information géographique au service de la réduction des risques de catastrophe et du développement durable (2012-2017),

Considérant que les chefs d'État et de gouvernement et les représentants de haut niveau, avec l'entière participation de la société civile, ont entériné le document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, intitulé « L'avenir que nous voulons⁸⁰ », afin de renouveler l'engagement en faveur du développement durable et d'assurer la promotion d'un avenir économiquement, socialement et écologiquement durable pour la planète et pour les générations actuelles et futures,

Tenant compte de la ferme reconnaissance et des principaux engagements de ce document final relativement aux technologies de l'information et de la communication, spécialement dans les domaines des applications des techniques spatiales et des systèmes d'information géographique, comme le montrent les extraits ci-dessous de ce document:

a) Paragraphe 65: Nous reconnaissons la capacité qu'ont les technologies de communication, y compris les moyens de connexion et les applications novatrices, de promouvoir l'échange de connaissances, la coopération technique et le renforcement des capacités au service du développement durable...;

⁷⁹ Voir E/ESCAP/69/25.

⁸⁰ Résolution de l'Assemblée générale 66/288, annexe.

b) Paragraphe 187: Nous sommes conscients également de l'importance des estimations des dangers et des risques ainsi que du partage des connaissances et de l'information, notamment d'informations géospatiales fiables...;

c) Paragraphe 209: Nous rappelons la nécessité de coopérer par l'échange d'informations sur le climat et la météorologie ainsi que sur les systèmes de prévision et d'alerte rapide concernant la désertification, la dégradation des terres et la sécheresse ainsi que les tempêtes de poussière et de sable aux niveaux mondial, régional et sous-régional...;

d) Paragraphe 274: Nous sommes conscients de l'importance que revêtent les données spatiales, la surveillance *in situ* et des informations géospatiales fiables pour les politiques et les projets de développement durable...;

e) Paragraphe 277: Nous soulignons la nécessité d'approfondir le renforcement des capacités aux fins du développement durable et, à cet égard, nous appelons au resserrement de la coopération technique et scientifique, notamment la coopération Nord-Sud, Sud-Sud et triangulaire...;

Constatant que le document final exhorte les organisations régionales à donner la priorité au développement durable moyennant, notamment, l'élaboration et l'application d'accords régionaux, selon qu'il convient, une action de renforcement des capacités plus efficace et l'échange de l'information, des bonnes pratiques et des leçons acquises au moyen d'initiatives régionales et interrégionales pour le développement durable. À cet égard, la demande a été exprimée de renforcer les commissions régionales des Nations Unies et leurs bureaux sous-régionaux pour ce qui est de leur capacité respective d'aider les États membres dans la mise en œuvre du développement durable,

Réaffirmant l'engagement envers le Cadre d'action de Hyogo (2005-2015): pour des nations et des communautés résilientes face aux catastrophes⁸¹, le document final demande que la réduction des risques de catastrophe et le renforcement de la résilience face aux catastrophes soient traités avec un sentiment d'urgence renouvelé dans le contexte du développement durable et de l'élimination de la pauvreté et, selon qu'il convient, soient intégrés dans les politiques, plans, programmes et budgets à tous les niveaux et envisagés dans les cadres futurs pertinents,

Reconnaissant que la CESAP joue un rôle important pour aider les pays en développement à atteindre les objectifs du développement durable, notamment au moyen des politiques de « l'économie verte » dans le contexte du développement durable et de l'élimination de la pauvreté, en particulier dans les pays ayant des besoins particuliers, et pour renforcer les capacités des États membres d'utiliser les applications des techniques spatiales et des systèmes d'information géographique au service du développement durable,

Réaffirmant les éléments centraux de la résolution 68/5 de la CESAP sur les années d'action pour les applications des techniques spatiales et du Système d'information géographique au service de la réduction des risques de catastrophe et du développement durable (2012-2017),

Rappelant les objectifs des années d'action Asie-Pacifique, à savoir: redoubler d'efforts aux niveaux national et régional pour élargir et approfondir la contribution des techniques spatiales et des systèmes d'information géographique au traitement des questions concernant la réduction et la gestion des risques de catastrophe ainsi que l'environnement et le développement, par la multiplication d'activités pertinentes aux niveaux national, sous-régional et régional,

A formulé le Plan d'action Asie-Pacifique pour les applications des techniques spatiales et des systèmes d'information géographique au service de la

⁸¹ A/CONF.206/6 et Corr.1, chap. I, résolution 2.

réduction des risques de catastrophe et du développement durable (2012-2017) figurant ci-après.

I. Vers la réduction et la gestion des risques de catastrophe

1. Les applications des techniques spatiales et des systèmes d'information géographique peuvent contribuer considérablement à la réduction et à la gestion des risques de catastrophe en rendant possibles des évaluations complètes du danger et des risques, la planification de l'utilisation des sols et l'évaluation de l'impact des catastrophes. Ces applications servent à établir des systèmes d'alerte rapide de bout en bout dans le cadre de la réduction effective des risques de catastrophe aux niveaux régional, sous-régional et national, de manière à réduire les dommages économiques et sociaux, y compris les pertes de vies humaines. La région Asie-Pacifique est la plus exposée aux catastrophes dans le monde: elle a subi plus de 80 % des pertes mondiales totales causées par les catastrophes en 2011. Il est par conséquent nécessaire de promouvoir et de renforcer sans atermoiements l'évaluation des risques et les autres moyens de réduction des risques de catastrophe.

2. Les applications des techniques spatiales et des systèmes d'information géographique peuvent jouer un rôle crucial dans le renforcement hautement nécessaire des liaisons intersectorielles pour contribuer à la réduction des risques de catastrophe, à la réaction et au relèvement en cas de catastrophe et à la planification du développement à long terme. Les applications des systèmes d'information géographique peuvent aussi faciliter l'intégration de toutes les perspectives hommes-femmes dans la conception et l'exécution de toutes les phases de la gestion des catastrophes.

3. Les applications des techniques spatiales et des systèmes d'information géographique restent sous-utilisées, essentiellement à cause du manque de capacités, dans les pays en développement, du point de vue des ressources humaines, scientifiques, technologiques, organisationnelles et institutionnelles et à cause du manque de compétences en matière d'applications opérationnelles de ces outils techniques. À cet égard, la coopération régionale et sous-régionale joue un rôle important pour le partage des compétences et la promotion des applications des techniques spatiales et des systèmes d'information géographique pour la réduction et la gestion des risques de catastrophe. Il est essentiel de renforcer l'action aux niveaux national et régional en vue d'élargir et d'approfondir la contribution des techniques spatiales et des systèmes d'information géographique à la réduction et à la gestion des risques de catastrophe.

4. Les mesures ci-après sont proposées à cette fin.

A. Aux niveaux régional et sous-régional

5. Il faudrait renforcer la coopération régionale en améliorant le réseautage et l'harmonisation entre les initiatives et les activités en cours et en élargissant le cercle des parties prenantes autour d'un thème commun. Plusieurs initiatives existent au niveau international: l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR) et son Programme d'applications satellitaires opérationnelles (ONUSAT), le Programme des Nations Unies pour l'exploitation de l'information d'origine spatiale aux fins de la gestion des catastrophes et des interventions d'urgence (UN-SPIDER), l'Initiative des Nations Unies sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale, le Réseau mondial de systèmes d'observation de la Terre (GEOSS) relevant du Groupe sur l'observation de la Terre et le Système aérospatial international de surveillance mondiale; et aux niveaux régional et sous-régional, notamment le Forum régional Asie-Pacifique des agences spatiales, le Conseil Asie-Pacifique des communications par satellite, l'Organisation de coopération spatiale en Asie et dans le Pacifique, le Programme régional pour les applications des techniques spatiales au développement durable en Asie et dans le Pacifique, la Division des géosciences et technologies appliquées du Secrétariat général de la Communauté du

Pacifique et l'association sud-asiatique de coopération régionale (ASACR). Ces initiatives offrent des moyens d'observation de la Terre et de communication par satellite pour renforcer les activités de réduction et de gestion des risques de catastrophe dans la région.

6. Les États membres accueillent favorablement les initiatives qui ont fait leurs preuves telles que la Charte internationale « Espace et catastrophes majeures », *Sentinel Asia*, le Forum de l'agence spatiale régionale Asie-Pacifique et le Programme d'applications spatiales régionales au service du développement durable, qui peuvent procurer des produits et des services d'observation de la Terre et des moyens de communication par satellite pour la réaction aux catastrophes et la planification. Afin d'améliorer les systèmes d'aide à la gestion des catastrophes dans la région, le secrétariat de la CESAP devrait faire des efforts concertés par l'intermédiaire du Programme régional pour les applications spatiales au service du développement durable et des autres programmes des Nations Unies comme l'UNITAR et ONUSAT, afin d'harmoniser les différentes initiatives en élargissant et en approfondissant la coopération concernant les applications des techniques spatiales et des systèmes d'information géographique, particulièrement au niveau régional, afin d'encourager les synergies et de réduire les doubles emplois. Des dispositions devraient être prises pour un partage régulier des programmes de travail et pour la participation croisée, l'exécution en commun des activités de renforcement des capacités et autres activités, afin que les États membres puissent tirer de ces initiatives utiles des avantages effectifs et en temps voulu, notamment l'accès aux produits et services d'observation de la Terre et la création de systèmes fiables d'alerte rapide multirisques.

7. Les progrès rapides dans les applications de pointe des techniques spatiales offrent d'immenses possibilités d'améliorer la qualité des services en matière de réduction et de gestion des risques de catastrophe. Aussi est-il important de promouvoir l'usage des systèmes mondiaux de navigation par satellite (SMNS) comme le *Global Positioning System* des États-Unis d'Amérique, le Système mondial de navigation par satellite de la Fédération de Russie, le système de positionnement Galileo de l'Union européenne, le *Compass Navigation System* de la Chine, le *Indian Regional Navigational Satellite System* de l'Inde et le *Quasi-Zenith Satellite System* du Japon. Une étude de faisabilité devrait être faite par l'intermédiaire d'organes internationaux comme *Multi-GNSS Asia* et le Comité international sur les systèmes mondiaux de navigation par satellite, en tenant compte de la diversité de la région. Le secrétariat de la CESAP devrait collaborer avec les agences spatiales des États membres pour faciliter ce processus.

8. Il faudrait renforcer et faciliter la mise en commun des bonnes pratiques en matière d'applications des technologies de l'information et des systèmes d'information géographique pour la réduction et la gestion des risques de catastrophe. Les plates-formes régionales et sous-régionales de partage de l'information comme le Portail Asie-Pacifique pour la gestion des risques de catastrophe et le développement et *Sentinel Asia* devraient être rendues plus visibles et opérationnelles. Elles permettent d'obtenir et d'utiliser des produits et services de sources spatiales servant notamment à la surveillance et à la gestion des catastrophes, comprenant le zonage par niveau de danger et l'évaluation des risques, l'alerte rapide, les communications en cas d'urgence et la cartographie de l'impact et l'évaluation des dommages. Leurs contributions à l'observation des espaces terrestres et marins à l'occasion du grand séisme dans l'est du Japon et des inondations en Thaïlande en 2011 sont des exemples remarquables. Ces plates-formes devraient aussi permettre le partage des bonnes pratiques en matière de réduction et de gestion des risques de catastrophe suivant des stratégies de coopération Sud-Sud, Nord-Sud et triangulaire. Le secrétariat de la CESAP devrait collaborer étroitement avec les États membres et les autres parties prenantes pour faciliter ce processus.

9. Le renforcement des capacités devrait être hautement prioritaire, spécialement dans le cas des pays en développement à haut risque et à faibles

capacités. Il existe, certes, des initiatives aux niveaux régional et sous-régional qui encouragent le renforcement des capacités mais il est nécessaire de répondre aux besoins de renforcement des capacités suivant des modalités de collaboration. Le secrétariat de la CESAP devrait travailler en coopération étroite avec les multiples initiatives, partenaires et parties prenantes régionales, non seulement pour favoriser la synergie mais aussi pour améliorer l'efficacité des activités visant à remédier aux manques de capacités, notamment dans les pays en développement de la région à haut risque et à faibles capacités.

10. À cette fin, le secrétariat devrait organiser des réunions de groupes d'experts et les résultats de ces réunions devraient être mis en œuvre par les mécanismes intergouvernementaux de la CESAP comme le Comité consultatif intergouvernemental pour les applications des techniques spatiales au développement durable et le Comité de la réduction des risques de catastrophe.

11. Il faudrait promouvoir l'entente mutuelle et le dialogue entre les autorités chargées de la gestion des catastrophes et les agences spatiales afin d'intégrer plus concrètement les applications des techniques spatiales et des systèmes d'information géographique à la réduction et la gestion des risques de catastrophe. Le secrétariat de la CESAP devrait encourager la participation des parties prenantes concernées aux réunions intergouvernementales dont celles du Comité de la réduction des risques de catastrophe et du Comité consultatif intergouvernemental sur le Programme régional pour les applications des techniques spatiales au développement durable.

12. Le Programme régional pour les applications des techniques spatiales au service du développement durable devrait continuer à permettre une formation et un enseignement spécialisés ainsi que le partage des bonnes pratiques en matière d'applications, d'opérations et d'élaboration des politiques, en centrant spécialement l'attention sur les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement. Le réseau d'enseignement et de formation⁸² créé au titre du Programme régional pour les applications des techniques spatiales au service du développement durable devrait aussi être renforcé et amélioré en tant qu'initiative majeure pour le renforcement des capacités dans la région.

13. Les activités de renforcement des capacités devraient rassembler les organismes et institutions compétents des Nations Unies, les organisations sous-régionales, les organisations non gouvernementales et les autres partenaires qui ont apporté des contributions importantes dans ce domaine. Ils comprennent: le Centre Asie-Pacifique de formation aux technologies de l'information et de la communication pour le développement (CAPFTIC), le Programme des Nations Unies pour l'environnement, le Bureau des Nations Unies pour la réduction des risques de catastrophe, UN-SPIDER, l'UNITAR, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), l'Organisation météorologique mondiale, la Commission océanographique intergouvernementale de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, le Centre international de mise en valeur intégrée des montagnes, le Centre asiatique de planification préalable aux catastrophes, le Centre asiatique de prévention des catastrophes, le Centre de gestion des catastrophes de l'ASACR, le Centre de formation aux sciences et techniques spatiales pour l'Asie et le Pacifique et le Centre de géo-informatique de l'Institut asiatique de technologie.

B. Au niveau national

14. Il est souhaitable que les applications des techniques spatiales et des systèmes d'information géographique soient intégrées dans les politiques, les

⁸² Comprendant le Centre national de télédétection de la Chine, le Centre pour l'enseignement de la science et des techniques spatiales en Asie et dans le Pacifique de l'Inde et l'Agence nationale de coordination pour la topographie et la cartographie d'Indonésie.

réglementations et les plans d'exécution concernant la réduction et la gestion des risques de catastrophe et que des domaines prioritaires soient identifiés et établis.

15. L'entente et la coordination mutuelles entre les administrations publiques concernées doivent être renforcées et le dialogue doit être encouragé entre les autorités chargées de la gestion des catastrophes et les agences spatiales afin de réduire les lacunes dans l'information, les incompatibilités systémiques et les doubles emplois. Il faudrait renforcer l'infrastructure institutionnelle et le réseautage entre les organes concernés.

16. À l'échelon national, il faudrait systématiser et encourager notamment l'infrastructure pour les données spatiales, les politiques des données et les modalités de partage des données capables d'améliorer et d'élargir l'accès aux données et aux produits de sources spatiales en temps opportun et à un coût abordable pour la planification de la gestion des catastrophes et la réaction aux catastrophes.

17. Les gouvernements des pays devraient donner la priorité et apporter un soutien au renforcement des capacités et à la création d'une masse critique de professionnels dans le domaine des applications des techniques spatiales et des systèmes d'information géographique pour la réduction et la gestion des risques de catastrophe, notamment en participant activement aux efforts de renforcement des capacités dans le cadre des initiatives régionales.

18. Les données d'expérience et les bonnes pratiques recueillies à l'échelon national devraient être partagées dans toute la région au moyen d'initiatives régionales de coopération, de communautés de pratiques, d'autres formules innovatrices et de réseaux.

19. Les agences spatiales, les organismes de recherche, les organisations non gouvernementales et le secteur privé, notamment les fournisseurs de services de communication et le secteur des systèmes d'information géographique, devraient s'engager à fournir des services et des produits pour soutenir la gestion des catastrophes, y compris la réaction rapide.

II. Vers le développement durable

20. Le document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable souligne qu'il est important de renforcer les capacités des États membres de gérer durablement les ressources naturelles en réduisant les effets préjudiciables à l'environnement dans le contexte du développement durable et de l'élimination de la pauvreté. Dans de nombreux domaines, les applications des techniques spatiales et des systèmes d'information géographique peuvent être utilisées efficacement pour gérer les ressources naturelles, veiller à la sécurité alimentaire et éliminer la pauvreté.

21. Il est prouvé que les techniques spatiales et les systèmes d'information géographique fournissent un soutien efficace à la gestion des ressources naturelles et à la planification urbaine et qu'ils procurent des moyens de rompre le lien entre la pauvreté et la détérioration de l'environnement.

22. En particulier, les applications des techniques spatiales et des systèmes d'information géographique peuvent aider à la surveillance de vastes superficies de terre pour repérer les zones à haut risque exposées à la sécheresse et fournir des informations pour des systèmes efficaces de surveillance et d'alerte rapide à la sécheresse. Les utilisations de ce type influent sur la sécurité alimentaire et la pauvreté, spécialement dans la région de l'Asie et du Pacifique où beaucoup de pays et d'économies dépendent de l'agriculture et souffrent régulièrement de sécheresse.

23. De plus, les communications par satellite peuvent, au meilleur coût, relier les régions éloignées, y compris les régions montagneuses les plus inaccessibles et les

petits États insulaires en développement les plus isolés, et donc améliorer leur connectivité.

24. Enfin, l'expansion incessante et la pénétration continue sur le marché des applications des systèmes mondiaux de navigation par satellite pour le positionnement, la navigation et la synchronisation des produits et services comme l'agriculture automatisée, les transports efficaces, les services d'information spécifique pour un emplacement donné et la gestion urbaine à l'aide de la mise en carte, montrent l'intérêt des applications des techniques spatiales pour le développement social et économique durable.

25. Actuellement, alors que la plupart des pays de la région ont conscience de l'importance et de l'efficacité de l'utilisation des applications des techniques spatiales et des systèmes d'information géographique pour soutenir le développement durable, notamment pour ce qui concerne la réduction et la gestion des risques de catastrophe, les applications des techniques spatiales et des systèmes d'information géographique restent sous-utilisées, avant tout faute de capacités. La situation est encore aggravée par le nombre restreint d'initiatives et de réseaux d'observation *in situ* et par la pénurie de ressources qui empêchent ces initiatives et ces réseaux de fournir des données, des produits et des services de sources spatiales gratuitement ou à bon marché pour réaliser les objectifs de développement durable.

26. Les mesures ci-après sont proposées à cette fin.

A. Aux niveaux régional et sous-régional

27. Des initiatives de coopération à plusieurs niveaux existent sur le plan international et sur le plan régional. Parmi elles: le Système mondial des systèmes d'observation terrestre, le Comité des satellites d'observation terrestre, le Programme régional d'applications spatiales pour le développement durable et le Forum régional Asie-Pacifique des agences spatiales et ses initiatives dont le programme Applications spatiales pour l'environnement et l'Examen régional de l'aptitude à l'exécution des missions climatiques clefs. Ces initiatives devraient être encouragées et harmonisées et il faudrait renforcer leurs liens avec d'autres initiatives comme l'Initiative mondiale pour l'observation des forêts et l'Initiative pour la surveillance agricole mondiale du Groupe sur l'observation de la Terre, de même qu'avec l'Initiative des Nations Unies sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale pour l'Asie-Pacifique. Le secrétariat de la CESAP devrait jouer un rôle important dans l'harmonisation des initiatives régionales et la création de partenariats avec les principales initiatives aux niveaux mondial, régional et sous-régional.

28. Un groupe de travail thématique devrait être créé au titre du Programme régional pour les applications des techniques spatiales au service du développement durable qui pourrait s'appuyer sur le Mécanisme de coopération régionale pour le suivi des catastrophes et l'alerte précoce, en particulier les sécheresses, afin de renforcer ses activités. Le Mécanisme devrait étendre ses relations aux partenaires multilatéraux comme l'UNITAR, le Système FAO-Système mondial d'information et d'alerte rapide, le Programme alimentaire mondial, les réseaux du Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale et UN-SPIDER, qui apportent des contributions efficaces à l'alerte rapide à la sécheresse dans le monde entier.

29. Comme dans le cas des actions menées pour améliorer la surveillance et l'alerte rapide en matière de sécheresse et de sécurité alimentaire, les initiatives de coopération régionale devraient être renforcées elles aussi pour faire un usage pratique et opérationnel des applications des techniques spatiales et des systèmes d'information géographique, afin de soutenir l'adaptation aux changements climatiques et de traiter des problèmes concernant l'environnement et le développement dans les domaines utiles à la société comme la gestion des ressources hydrauliques, la sécurité alimentaire, la santé publique, la surveillance des forêts et la biodiversité.

30. La coopération régionale devrait permettre d'accéder aux produits et services d'observation de la Terre les plus récents à un faible coût ou gratuitement en vue de leur utilisation pour le développement durable et les activités de planification connexes, conformément aux principes de partage des données convenus par tous les membres du Groupe sur l'observation de la Terre. Les initiatives portant sur l'utilisation et l'analyse des produits d'observation de la Terre devraient se poursuivre par l'intermédiaire des réseaux internationaux établis de formation et d'enseignement. Afin que les activités de renforcement des capacités correspondent précisément aux besoins et aux manques sur le terrain, le secrétariat de la CESAP, en partenariat avec les initiatives régionales, devrait entreprendre des évaluations des besoins, spécialement pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement.

31. Compte tenu des succès spectaculaires du secteur privé et des objectifs de politique générale du secteur public, les partenariats public-privé devraient être encouragés comme un mécanisme essentiel pour accroître le développement et l'accès aux technologies de l'information et de la communication et aux applications des techniques spatiales et des systèmes d'information géographique. Le secrétariat de la CESAP peut servir de centre régional pour la mise en commun des compétences et l'échange des bonnes pratiques sur les technologies de l'information et de la communication et les applications des techniques spatiales et des systèmes d'information géographique, en vue d'accélérer le progrès vers la création d'un avenir durable.

B. Au niveau national

32. Les gouvernements des pays devraient incorporer les applications des techniques spatiales et des systèmes d'information géographique au service du développement durable dans leurs politiques, leurs réglementations et leurs plans d'application de long terme.

33. Les gouvernements nationaux sont encouragés à consacrer des ressources financières et humaines suffisantes, selon leurs moyens, pour permettre l'utilisation des applications des techniques spatiales et des systèmes d'information géographique aux fins de la planification et de l'exécution des initiatives nationales.

34. Les produits et services des applications spatiales et des systèmes d'information géographique devraient être partagés et rendus disponibles au niveau national moyennant la mise en place d'une infrastructure nationale de données spatiales, y compris une politique et des modalités en matière de données, afin de veiller à ce que toutes les applications pertinentes pouvant servir au développement durable soient encouragées.

35. Les gouvernements nationaux sont encouragés à utiliser tous les mécanismes pertinents de coopération régionale pour obtenir, à un faible coût ou gratuitement, les technologies, les techniques et les produits et services de sources spatiales les plus récents applicables au développement durable.

36. Les gouvernements nationaux sont encouragés à partager les données tirées de leur expérience et les bonnes pratiques dans toute la région, par l'intermédiaire des initiatives de coopération régionale et sous-régionale, des communautés de pratiques et d'autres méthodes innovatrices et en utilisant les réseaux.

37. Il faudrait renforcer au profit des utilisateurs l'infrastructure institutionnelle et le réseautage parmi les institutions concernées, notamment les organisations à base communautaire, les organisations non gouvernementales et le secteur privé.

38. Les gouvernements nationaux devraient envisager de soutenir les activités de renforcement des capacités et la création d'un cadre de professionnels dans le

domaine des applications des techniques spatiales et des systèmes d'information géographique au service du développement durable.

39. Les gouvernements nationaux devraient envisager des mesures qui encouragent la participation du secteur privé, particulièrement pour fournir des services publics en utilisant des solutions des techniques spatiales et des systèmes d'information géographique, afin de desservir les régions éloignées mal reliées et les régions montagneuses ou insulaires. Le secteur privé et les milieux universitaires devraient participer aux initiatives en matière de renforcement des capacités.

III. Financement et ressources

40. Pour une bonne mise en œuvre du Plan d'action, il faudrait encourager l'attribution de ressources, notamment de moyens financiers et humains et de produits et services de sources spatiales, de licences de logiciel et de services de personnalisation de logiciels libres et gratuits, ainsi que l'adoption de normes ouvertes par toutes les parties prenantes.

41. Les États membres sont fermement encouragés à donner la priorité au développement inclusif, résilient et durable dans l'attribution des ressources suivant les priorités et les besoins nationaux, tout en reconnaissant l'importance primordiale d'un renforcement du soutien financier de toutes origines, y compris les formules de partenariat public-privé dans les domaines des applications des techniques spatiales et des systèmes d'information géographique.

42. Les États membres et les autres parties prenantes sont encouragés à fournir des ressources pour exécuter les programmes, les projets et les activités de renforcement des capacités relevant du Plan d'action.

IV. La voie à suivre

43. Les représentants des membres et membres associés de la CESAP, ainsi que les organismes pertinents des Nations Unies et les organisations intergouvernementales, régionales et sous-régionales, assemblés lors d'une réunion intergouvernementale organisée conjointement par la CESAP et l'Agence pour le développement des techniques spatiales et de la géo-informatique de la Thaïlande, tenue à Bangkok du 18 au 20 décembre 2012, ont formulé le présent Plan d'action pour exprimer leur résolution commune de renforcer la coopération régionale portant sur les applications des techniques spatiales et des systèmes d'information géographique afin d'améliorer la réduction et la gestion des risques de catastrophe ainsi que le développement durable dans la région.

44. Le Plan d'action sera soumis à la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique afin qu'elle l'entérine à sa soixante-neuvième session, en 2013. Le secrétariat de la CESAP, en collaboration avec l'ensemble des partenaires et des parties prenantes, devra prendre l'initiative pour mettre en œuvre le Plan d'action au niveau régional et pour faciliter son application au niveau national. Un examen à mi-parcours des progrès accomplis dans la mise en œuvre du Plan d'action aura lieu en temps opportun et ses résultats seront soumis à la Commission à sa soixante-douzième session, en 2016.

45. Une Conférence ministérielle sur les applications spatiales pour la réduction et la gestion des risques de catastrophe et le développement durable en Asie et dans le Pacifique sera organisée en 2015 afin d'évaluer les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Plan d'action, de donner de nouvelles orientations pour le succès de la mise en œuvre et de générer un soutien politique et un sentiment de propriété plus forts parmi l'ensemble des parties prenantes.